

Crédit de Fr. 168'000.- permettant le financement des études nécessaires à l'évaluation des coûts de réalisation des mesures définitives au titre de la carte des dangers des crues de la Sorne dans les secteurs "Centre gare" et "Morépont"

1 Contexte

1.1 Préambule

Depuis le mois de mai 2007, la ville de Delémont est dotée d'une "Carte des dangers des crues de la Sorne". Suite aux inondations des 8 et 9 août 2007, le Conseil communal a décidé d'accélérer la mise en œuvre de mesures visant à protéger les personnes et les biens en cas de fortes crues. Dès l'automne 2007, la population a été largement informée des intentions des autorités communales en la matière. En particulier, deux réunions de quartier ont été organisées pour les riverains concernés et un dépliant d'information a été diffusé à tous les habitants. Par ailleurs, un groupe de concertation a été instauré afin d'associer aussi étroitement que possible l'ensemble des milieux concernés par les aménagements projetés.

1.2 Mesures urgentes : état de la situation

Lors de sa séance du 28 avril 2008, le Conseil de Ville a accepté un crédit de Fr. 600'000.-. Cette somme était essentiellement destinée à financer l'aménagement de deux digues de protection, l'une dans le secteur de Morépont et l'autre dans le Secteur "En Dozière". La digue provisoire de Morépont est aujourd'hui réalisée. Comme cela a été annoncé dès le départ, cette arrière-digue devra être remplacée dans les 5 ans par un projet d'aménagement global. Pour ce qui concerne la digue de "En Dozière", la position du Conseil communal est exposée ci-dessous. Par ailleurs, un plan d'alarme et d'intervention a été lancé par l'Etat-major communal de conduite de Delémont (EMCCD) et est en voie de finalisation. Du matériel de protection mobile a été commandé en accord avec l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) qui subventionne largement cet objet (70 % environ). Le financement est prévu par le crédit cadre du CRISD (Centre de renfort et de secours de Delémont).

1.3 Etat de la situation concernant les risques liés aux refoulements par le réseau de canalisation

Les mesures prises dans le cadre de la carte des dangers de la Sorne ne permettent pas de garantir la suppression de tout phénomène de refoulement par le réseau de canalisation. Compte tenu des temps de retour considérés dans le dimensionnement de ce réseau, il est probable que des refoulements continuent à être observés lors de crues. L'évaluation du fonctionnement du réseau de collecteurs est actuellement en cours dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Pour limiter les phénomènes de refoulement, la Commune de Delémont va définir des procédures réduisant la mise en charge des collecteurs. Une information sera également diffusée prochainement auprès des propriétaires de bâtiments. Il appartiendra alors aux propriétaires d'évaluer les risques de leurs bâtiments et au besoin, de faire appel à un spécialiste.

1.4 Une digue définitive pour le secteur "En Dozière"

En avril 2008, le dossier pour l'aménagement d'une arrière-digue provisoire dans le secteur "En Dozière" était prêt pour le dépôt public. Sa réalisation a toutefois été suspendue en raison notamment du projet de construction d'une halle par l'Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes.

Le Conseil communal estime que la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui permet de réaliser une arrière-digue définitive. Le Conseil communal a donc demandé au mandataire d'adapter en conséquence ce projet d'arrière-digue.

Le nouveau projet, devisé à Fr. 320'000.-, peut être financé à hauteur de Fr. 180'000.- par le crédit octroyé par le Conseil de Ville en avril 2008 et par un crédit complémentaire de Fr. 140'000.- qui fait l'objet d'un message séparé.

Il convient encore ici de préciser que l'arrière-digue ne constitue qu'une partie de l'ensemble des aménagements prévus dans le secteur "En Dozière". Cette première étape vise à assurer la protection des bâtiments et des ouvrages par l'aménagement d'une arrière-digue. Dans une seconde étape, un projet d'aménagement global devra être réalisé dans le cadre de mesures complémentaires qui comprendront notamment l'élargissement du cours d'eau, la création d'une zone inondable avec une haute valeur environnementale. Ces travaux seront coordonnés avec les

projets environnants (halle des menuisiers, centrale hydraulique et assainissement de la prise d'eau d'Alcosuisse notamment).

1.5 Information / Groupe de concertation

S'agissant d'un projet susceptible de toucher très directement un grand nombre de citoyennes et de citoyens, le Conseil communal a estimé nécessaire de pratiquer une politique active d'information et de concertation. La qualité de la communication est par ailleurs un critère parmi d'autres pris en compte dans le taux de subventionnement accordé par la Confédération.

Pour rappel, un dépliant a été distribué à tous les habitants peu avant les séances de quartier des 7 et 12 novembre 2007. En parallèle, un groupe de concertation a été constitué. Ce groupe, au sein duquel siègent les représentants des milieux concernés, s'est réuni à trois reprises les 5 et 27 novembre 2007 et le 4 février 2008. Ces mêmes milieux ont par ailleurs été consultés par courriers du 18 janvier 2008 (entretien de la végétation), 7 mars 2008 (arrière-digue "Morépont"), 20 mars 2008 (arrière-digue "En Dozière"). Enfin, des articles ont été publiés dans les éditions d'octobre 2007, février et avril 2008 du journal de la Commune "D'lem Info". Le groupe de concertation et les commissions communales concernées ont été consultés sur la présente demande de crédit le 2 octobre 2008.

1.6 Prochaines étapes

La première étape de réalisation des mesures définitives portera sur la sécurisation du secteur "En Dozière" par l'aménagement d'une arrière-digue durant le premier trimestre 2009.

Parallèlement, les avants-projets détaillés des secteurs "Centre gare" et "Morépont-amont" seront élaborés. Ces études permettront de chiffrer précisément les aménagements à prévoir et ainsi de formuler une demande de crédit pour la réalisation d'une deuxième phase de mesures définitives. Celles-ci porteront en particulier sur le secteur "Morépont-amont" compte tenu de la durée de vie limitée de l'arrière-digue provisoire aménagée ce printemps dans le secteur. Elles devront également tenir compte du projet European.

Les étapes ultérieures échelonnées sur une durée estimée à environ 8 ans permettront de concrétiser l'ensemble des mesures prévues par la carte des dangers de la Sorne.

2 Demande de crédit

2.1 Préambule

En automne 2007, les responsables du dossier pensaient pouvoir présenter une demande de crédit global pour la réalisation des mesures contre les inondations en février 2008 déjà. Par la suite, il s'est avéré que l'estimation des coûts de ces mesures nécessitait des études complémentaires, objet du présent message.

2.2 Un crédit d'études de Fr. 168'000.-

Le Conseil communal sollicite dès lors un crédit d'études d'un montant de Fr. 168'000.-. Ce montant servira à financer la poursuite des études (avant-projet) des mesures à prendre dans le secteur du "Centre gare" et dans le secteur "Morépont-amont". Les études devront notamment tenir compte du projet European et identifier de manière précise les coûts des travaux à réaliser. Le crédit de réalisation fera donc l'objet d'un message ultérieur au Corps électoral au cours de l'année 2009.

La demande de crédit est composée des éléments suivants :

Etablissement de l'avant-projet pour le secteur "Centre gare"	85'000.00
Etablissement de l'avant-projet pour le secteur "Morépont"	45'000.00
Elaboration des bases nécessaires à l'établissement de la conception d'évolution du paysage de la Sorne	10'000.00
Etablissement des bases pour la coordination avec le plan spécial du secteur Morépont en lien avec European	20'000.00
Mandat de conseiller en communication	4'000.00
Mandat de conseiller technique	4'000.00
Total de la demande de crédit	168'000.00

Les autres prestations visent à réaliser les bases utiles et nécessaires aux deux instruments suivants : la Conception d'évolution paysage de la Sorne, qui doit fournir une vision de développement d'ensemble de la Sorne, sur tout le territoire communal ; le plan spécial Morépont,

nécessaire à la réalisation des mesures d'aménagement globales liées à la Sorne et qui intégrera les principes essentiels d'urbanisation du secteur, en tenant compte des résultats du concours EUROPAN.

2.3 Financement

Le crédit sollicité sera financé par le fonds des digues. Les subventions cantonales et fédérales seront portées en diminution des charges du crédit.

2.3.1 Le fonds des digues

Le fonds des digues est alimenté par la taxe des digues prélevée sur tous les biens-fonds de Delémont. Cette taxe s'élève à 0.24‰ de la valeur officielle et représente environ Fr. 400'000.- par années.

2.3.2 Subventions cantonales et fédérales

La Confédération et le Canton du Jura subventionnent les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de la carte des dangers. Le taux de base dépend de la capacité financière des communes. Pour Delémont, il est actuellement de 51 %. Il peut être majoré d'un maximum de 10 % en fonction de la qualité du dossier sur les aspects organisationnels (notamment plan d'alarme), techniques, écologiques et participatifs.

3 Préavis des commissions et conclusion

Les Commissions de l'urbanisme et de l'environnement, des travaux publics (à noter que ces deux commissions n'avaient pas le quorum), des digues, nature et paysage ainsi que des finances ont préavisé favorablement la présente demande de crédit.

Le groupe de concertation a été consulté.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville d'accepter la présente demande de crédit et de lui accorder la possibilité de poursuivre rapidement les démarches liées à la carte des dangers des crues de la Sorne.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 octobre 2008